



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 JUIN 2020**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15/06/2020, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Etaient présents :	M. Raymond JOYARD - Mme Christianne MAURON - M. Michel MOINE - Mme Françoise DESMIDT- M. Xavier BOSSAN - Mme Juliette AUGERT - M. Pascal CURTET - M. Luc ALLEGRETTI - Mme Edda GRASSET - Mme Isabelle GREGIS - M. Christophe PERROUSSET - M. Jean-Marie PONCET - Mme Pascale GOUILLOUX - M. Hervé GARBE - Mme Maguy EMPEREUR - Mme Mathilde FAVRE - Mme Claire ZARA-MARMETH - M. Louison DONIER
Excusé :	Néant
Pouvoirs :	Néant
Secrétaire de séance :	M. Luc ALLEGRETTI

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2020 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS SIGNEES du Maire

DECISION 2020-192-037 signée le 12/06/2020 - Avec Société ATH d'un montant de 1.261,16 € HT soit 1.387,28 € TTC pour le changement de 2 fenêtres dans la cage d'escalier impasse du Four

DECISION 2020-192 - 038 signée le 12/06/2020 avec CERIG d'un montant de 1.198,95 € HT soit 1.438,74 € TTC pour l'achat d'un ordinateur portable pour le bureau du Maire

DECISION 2020-192-039 signée le 16/06/2020 : Avenant à un contrat d'engagement de droit public pour accroissement temporaire d'activité pour RAMEY Eryne, Adjoint administratif territorial pour la période du 23 juin 2020 au 22 septembre 2020 inclus

DECISION 2020-192-040 signée le 16/06/2020 avec DIFCO d'un montant de 126.30 € HT soit 151.56 € TTC pour l'achat de produits de nettoyage pour l'école

DECISION 2020-192-041 signée le 16/06/2020 avec ATH d'un montant de 3.634,60 € HT soit 3.998,06 € TTC pour la réfection de la cage d'escaliers immeuble 1 impasse du four

DECISION 2020-192-042 signée le 16/06/2020 avec AMS d'un montant de 3.381,25 € HT soit 4.057,50 € TTC pour un supplément de marquage au sol et signalisation routière

DECISION 2020-192-043 : signée le 16/06/2020 avec SPIE BATIGNOLLES d'un montant de 18.740 € HT soit 22.488 € TTC pour la réfection de voiries en enrobés projetés (4 jours d'intervention)

DECISION 2020-192-044 : signée le 18/06/2020 avec VOIX DE L'AIN d'un montant de 845.70 € HT soit 1.014,84 € TTC pour une parution du musée dans le guide de l'été, et une bannière sur le site internet de la Voix de l'Ain



DELIBERATION N° 2020024 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du montant des produits fiscaux figurant sur l'état de notification N° 1259, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 qui seront reconduits à l'identique pour l'exercice 2020 comme suit :

	<u>Bases d'Imposition</u> <u>2020</u>	<u>Taux</u> <u>Global</u>	<u>Produit Fiscal</u> <u>2020</u>
Taxe foncière (Bâti) T.F.B.	4.189.000	7,20 %	301.608 €
Taxe foncière (non bâti) T.F.N.B.	38.500	27.19 %	10.468 €
TOTAL			312.076 €

DELIBERATION N° 2020025 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2019 du budget principal et du budget annexe « les balcons de l'Oignin »

DELIBERATION N° 2020026 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DRESSES PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité, pour le budget principal (21400) et le budget les Balcons de l'Oignin (32400) que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserves de sa part.

DELIBERATION N° 2019027 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL (21400)

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 5.716.301 € est affecté comme suit :

- 642.232,57 € en recette d'investissement au compte 1068 en couverture du déficit d'investissement
- 5.074.068,43 € à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002.

DELIBERATION N° 2020028 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LES BALCONS DE L'OIGNIN (34200)

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 0.68 € est affecté comme suit :

- 0.68 € à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002.

DELIBERATION N° 2020029 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les Budgets Primitifs de l'année 2020, arrêtés comme suit, équilibrés en recettes et dépenses, établis en conformité avec la nomenclature M14 pour les budgets ci-après :

BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BUDGET GENERAL (21400)	8 016 749,43 €	7 138 334,17 €
LES BALCONS DE L'OIGNIN (34200)	546 960,68 €	500.000,00 €

Il précise que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans chacun des budgets primitifs.



INFORMATIONS DIVERSES

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

VIE SCOLAIRE :

Mme Christianne MAURON informe le conseil municipal que suite aux directives gouvernementales, l'école d'Izernore accueille tous les élèves.

Il est a noté que sur un effectif total de 248 élèves, 213 sont présents, 14 excusés (maladie) et 21 sont absents.